

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 22 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17/03/2022**

**Présents:** MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Ludovic GAUSSE, Frédéric POIZEAU, Florian D'ANIELLO, Jacques LENGART, Jean-Paul CHEVALIER, Andréa DJERRAF, Lionel RIBEIRO, Florence LAFONT, Delphine SALLES-BIOLLEY.

**Absente excusée:** Mme Caroline POUZET

Quorum – Désignation du secrétaire de séance : Florian D'ANIELLO.

Approbation du PV du 22 février 2022 et signature du registre des délibérations.

### **PREAMBULE :**

- Bilan de la journée de solidarité avec l'Ukraine : environ 5 000 € de dons récoltés.  
Les dessins réalisés par les enfants seront mis sur le site Internet.
- Une secrétaire de mairie a été recrutée (adjoint administratif stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022).

### **1- Retour sur les travaux en mairie**

L'installation de la pompe à chaleur et le changement des éclairages sont terminés, l'isolation de la cave sera réalisée dans les prochains jours et les fenêtres seront changées en juin.

### **2- Finances**

Présentation par Andréa DJERRAF du projet de fresque qui doit être réalisée par les jeunes, le dossier sera déposé auprès de la CAF pour subvention, cofinancement de la part de Vinz'Arts.

### **Délibération 2022-07 : Approbation du compte de gestion Budget communal 2021.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenté le compte de gestion 2021 du budget principal communiqué par le Trésorier, Considérant que l'ensemble des opérations de l'exercice 2021 n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

### **Délibération 2022-08 : Compte Administratif 2021 – Budget Communal.**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. GAUSSE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BIOLLEY, Maire (*qui ne prend pas part au vote*) après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE              | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                      | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés   |                     | 114 101.58           |                     | 17 637.01            |                     | 131 738.59           |
| Op. de l'exercice    | 142 839.38          | 158 237.95           | 228 409.25          | 157 465.77           | 371 248.63          | 315 703.72           |
| <b>Totaux</b>        | <b>142 839.38</b>   | <b>272 339.53</b>    | <b>228 409.25</b>   | <b>175 102.78</b>    | <b>371 248.63</b>   | <b>447 442.31</b>    |
| Résultats de clôture |                     | 129 500.15           | 53 306.47           |                      |                     | 76 193.68            |

Besoin de financement 53 306.47

Excédent de financement 0.00

Restes à réaliser 26 640.00 62 911.00

Excédent total de financement

des restes à réaliser 36 271.00

Besoin total de financement 17 035.47

Excédent total de financement 0

- Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **17 035.47 €** au compte 1068 Investissement et **112 464.68 €** au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- Constate les identités de valeur avec le compte de gestion,

- Adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

## Préparation du Budget Primitif 2022

- Subventions aux associations : débat et vote des subventions 2022 ; mise en d'un règlement d'attribution qui s'appliquera à compter de 2023 ;
- Débat sur les devis pour les travaux et achats à prévoir : rénovation électrique de l'église, acquisition de coffrets électriques, d'une imprimante, de matériel technique, de cages de foot, terrain pour parking
- Présentation par Florian D'ANIELLO de la compétence éclairage public du SDE07 dans le cas où la commune déciderait de transférer cette compétence.

### Délibération 2022-09 : Vote du Budget Primitif 2022.

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2022 pour la commune qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement

|              | Dépenses          | Recettes          |
|--------------|-------------------|-------------------|
| Vote         | 284 151.68        | 171 687.00        |
| 002 Reports  |                   | 112 464.68        |
| <b>TOTAL</b> | <b>284 151.68</b> | <b>284 151.68</b> |

- Investissement

|                   | Dépenses          | Recettes          |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| Vote              | 180 429.68        | 197 225.15        |
| Restes à réaliser | 26 400.00         | 62 911.00         |
| 001 Reports       | 53 306.47         |                   |
| <b>TOTAL</b>      | <b>260 136.15</b> | <b>260 136.15</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2022.

---

### Délibération 2022-10 : Demande de subvention à Annonay Rhône Agglo au titre du Fonds de Solidarité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis plusieurs mois, une cloche de l'église ne fonctionne plus, ceci est dû à une carte d'extension grillée dans le tableau de commande. Le tableau étant trop ancien, il ne peut être réparé et il faut prévoir son changement.

Toute l'installation électrique de l'église doit également être refaite car beaucoup trop vétuste.

Il précise également qu'il y a des infiltrations d'eau au niveau de la toiture de la sacristie.

D'autre part, la commune désire s'équiper de coffrets électriques à installer dans le village pour alimenter les manifestations qui s'y déroulent (marché de Noël .....).

Ensuite, la commune souhaite mener un projet en direction de ses jeunes en installant des cages de foot amovibles. Enfin, le Conseil municipal souhaite s'équiper en panneaux indicateurs des points d'intérêts du village, notamment pour mieux indiquer le commerce.

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès d'Annonay Rhône Agglo. Le plan de financement est le suivant :

| Sources                           | Montant            | Taux         |
|-----------------------------------|--------------------|--------------|
| Fonds propres                     | 18 864.79 €        | 50 %         |
| Emprunt                           | 0 €                |              |
| <b>Sous-total autofinancement</b> | <b>18 864.79 €</b> | <b>50 %</b>  |
| Fonds de concours C.A.            | 18 864.79 €        | 50 %         |
| Autres                            | 0 €                |              |
| <b>Sous-total autofinancement</b> | <b>18 864.79 €</b> | <b>50 %</b>  |
| <b>TOTAL HT</b>                   | <b>37 729.58€</b>  | <b>100 %</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOPTE** le projet de travaux et le plan de financement,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

---

## 3- Agriculture

Présentation par Vincent VALLET des problèmes rencontrés par les agriculteurs du fait du réchauffement climatique et de la nécessité d'avoir accès à une ressource en eau pour l'irrigation des cultures : état de la situation actuelle et évocation des différentes hypothèses pour l'avenir (retenue sur un cours d'eau, remontée d'eau depuis le Rhône avec l'ASA de Limony .....).

Séance levée à 22 heures